

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Accord de coopération avec la Communauté flamande en matière d'accompagnement et de traitement des auteurs d'abus sexuels

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté flamande concernant l'accompagnement et le traitement des personnes soupçonnées, accusées, condamnées ou internées pour des crimes sexuels.

Depuis le milieu des années 90, l'État fédéral et les communautés ont adopté différentes initiatives législatives et directives visant à créer un cadre légal et réglementaire pour le traitement et l'accompagnement des délinquants sexuels, ainsi qu'à améliorer la protection pénale des victimes dans ce domaine. Le 8 octobre 1998, l'Accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté flamande a été conclu. Au niveau fédéral, il a été approuvé par la loi d'approbation du 4 mai 1999.

Suite à la réforme de l'État transférant les maisons de justice aux Communautés, et compte tenu de l'urgence croissante de mettre à jour les accords de coopération, il a été décidé en 2020 de les actualiser. Le présent accord de coopération vise à fournir un cadre pour la collaboration entre les différents services en matière d'accompagnement et de traitement des auteurs d'abus sexuels. Cette collaboration se manifeste non seulement sur le terrain, mais aussi dans le développement des politiques. À cet égard, les compétences sont réparties entre l'État fédéral et les Communautés. En signant l'accord de coopération, les autorités compétentes s'engagent à accorder une attention continue à l'accompagnement et au traitement essentiels des auteurs d'abus sexuels et à garantir une politique cohérente en la matière.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à cet accord de coopération.

Le projet d'accord de coopération et l'avant-projet de loi sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la
Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be